

Affaire suivie par :

Rouen, le 15 juin 2021

**Karim SOUDJAY**

Chef de bureau

[difor2@ac-normandie.fr](mailto:difor2@ac-normandie.fr)

Rectorat de la région académique Normandie  
25 rue de Fontenelle, 76037 Rouen Cedex 1

**Julien LABEYRIE**  
Responsable de division

A

**Mireille ANQUETIL**

Cheffe de Bureau

[Mireille.anquetil@ac-normandie.fr](mailto:Mireille.anquetil@ac-normandie.fr)

Rectorat de la région académique Normandie  
168, rue Caponière, BP 46184, 14061 Caen Cedex

Mesdames, Messieurs les chefs des  
établissements publics et privés  
Mesdames, Messieurs les chefs de division  
des services déconcentrés  
Madame la directrice régionale académique à la  
jeunesse, à l'engagement et aux sports  
Messieurs les présidents des universités  
Madame la directrice du CROUS  
Mesdames et Messieurs les Directeurs et  
Directrices de GRETA  
Monsieur la Directeur Territorial du réseau CANOPÉ  
Mesdames, Messieurs les Directeurs et  
Directrices de CIO

s/c Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services départementaux  
de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la  
Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime

**Objet : Campagne d'inscription des personnels aux préparations concours internes d'enseignant et de personnel d'éducation  
Plan académique de formation (PAF) : Année scolaire 2021-2022**

PJ : Annexe 1 : Liste des préparations aux concours internes d'enseignant et de personnel d'éducation ;  
Annexe 2 : Récapitulatif des candidatures : pour les structures partenaires dont les agents ne disposent pas d'un identifiant numérique académique et pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat d'association ;  
Annexe 3 : Affiche campagne d'inscription à diffuser.

Cette circulaire précise les modalités de mise en œuvre des préparations concours internes d'enseignant et de personnel d'éducation du plan académique de formation 2021-2022 ouvertes à tout type de personnels. Des réunions d'information pourront être mises en place au début du mois de juillet. Le cas échéant, des dates seront communiquées par les responsables des préparations aux concours.

**I – Campagne anticipée d'inscription au plan académique de formation (candidatures individuelles)**

Les inscriptions s'effectueront par les agents :

- **du 16 juin au 30 juin 2021 inclus.**

L'inscription à une préparation concours implique une assiduité régulière tout au long de la durée de la formation. Les personnels contractuels inscrits devront être en poste à la rentrée pour suivre la préparation.

Les dispositifs de préparation aux concours recensés en annexe 1 doivent faire l'objet d'**une inscription dans l'application «GAIA – accès individuel», accessible par les agents**, depuis leur espace professionnel :

Périmètre de Rouen: [Accéder à l'intranet > Gestion des personnels > Formation > mes applications > Gestion de la formation continue \(GAIA\): GAIA – accès individuel](#)

Périmètre de Caen: [Accéder à l'intranet > Gestion des personnels > GAIA – accès individuel](#)

L'identifiant et le mot de passe professionnels seront demandés. En cas d'oubli ou d'une première identification, il convient de se reporter à la rubrique « [Gestion de mon identifiant numérique académique](#) » accessible dans l'avant dernier pavé de l'espace professionnel de votre périmètre (<https://www.ac-normandie.fr/espace-pro-121626>).

Je vous serais obligé de bien vouloir encourager les personnels placés sous votre autorité à saisir leur inscription pendant la campagne et ce, notamment, afin de me permettre de déterminer rapidement les préparations qui seront mises en place grâce au recueil d'un nombre suffisant de candidatures. En effet, sous réserve des budgets disponibles seules les préparations ayant recueilli suffisamment de candidatures seront mises en œuvre. Les préparations prévues pourront être regroupées au niveau académique si elles n'ont pas recueilli suffisamment de candidatures sur chacun des périmètres.

J'attire l'attention des candidats sur le fait que :

- l'ouverture d'une préparation concours ne vaut pas ouverture du concours correspondant ;
- l'inscription à une formation ne dispense pas les personnels remplissant les conditions d'inscriptions aux concours internes visés de s'inscrire aux concours conformément aux instructions diffusées par la division des examens et concours (DEC) du rectorat.

## **II – Cas particulier : agents des structures partenaires (candidatures individuelles)**

Les agents des structures partenaires ne disposant pas d'un identifiant numérique académique feront parvenir leur candidature selon la procédure jointe en annexe 2.

Le récapitulatif des candidatures (annexe 2) devra parvenir à la DIFOR, pour le **30 juin 2021**, délai de rigueur.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat d'association ont accès à la consultation de GAIA mais devront adresser leur demande d'inscription à leur chef d'établissement qui la transmettra à FORMIRIS pour le **30 juin 2021**.

La prise en charge des agents des structures partenaires fera l'objet d'un conventionnement entre le rectorat et la structure partenaire.

Je vous prie de bien vouloir assurer la diffusion de cette circulaire et vous remercie pour votre efficace contribution.

Signé : Julien LABEYRIE